

Vous avez le projet d'intégrer le cycle ingénieur de l'ENSTA Bretagne.

**Bonne idée !**

Voici quelques informations pratiques concernant la rentrée 2018

> **Liste des documents à fournir pour l'inscription administrative**

Etudiants français

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte Vitale
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Etudiants internationaux

- Photocopie du passeport / carte d'identité
- Extrait de naissance traduit en français
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation de ressources (étudiants non-résidents en France)
- Carte européenne d'assurance maladie (étudiants européens)
- Attestation d'assurance responsabilité civile

**Ces documents seront à déposer SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL**

**Vers le 24 août** après réception du mail de connexion à la plate-forme AURION

Les documents devront être déposés **au format PDF - un seul fichier par document.**

> **DROITS DE SCOLARITÉ**

Le montant des droits de scolarité **pour l'année scolaire 2018-2019** :

	Cycle ingénieur (élèves U.E.)	Cycle ingénieur (élèves hors U.E.)
Entrée en 1 <sup>ère</sup> année	2 150 €	4 150 €
Entrée en 2 <sup>ème</sup> année	2 150 €	4 150 €
Entrée en 3 <sup>ème</sup> année	1 850 €	1 850 €

> **SECURITÉ SOCIALE ETUDIANTE**

Voir les informations à la rubrique Rentrée / cycle ingénieur civil.

> **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

- **Une assurance responsabilité civile** est obligatoire (pour la scolarité et pour les stages). Cette assurance est incluse dans le contrat multirisques-habitation des étudiants qui logent à la résidence des élèves.
- L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer à une autre personne ou à du matériel. Elle ne protège pas vos dommages personnels, il vous est donc recommandé de souscrire une garantie individuelle accidents de la vie ou dommages corporels.
- Pour **souscrire** à l'assurance responsabilité civile, vous pouvez vous adresser à une mutuelle étudiante (LMDE ou SMEBA), à l'assureur de vos parents ou toutes sociétés d'assurances et banques.
- Le **prix** peut varier de 10 € à 40 € pour l'année scolaire.

**Attention, l'école est fermée du 19 juillet après 17h00 jusqu'au 15 août inclus.**

> **BOURSES D'ETUDES**

Plus d'informations sur la page [Bourses d'études 2018-2019](#)

> **RESIDENCE DES ELEVES**

Plus d'informations sur le site internet à la rubrique *Vie étudiante / Campus*.  
Attention : les chambres seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des réservations.

> **PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE**

**Paiement en ligne** sur le site de l'ENSTA Bretagne : [Je paie en ligne ENSTA BRETAGNE](#)

Remboursement sur compte bancaire pour les élèves boursiers (RIB à fournir à l'agence comptable)

**Paiement par chèque** à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'ENSTA Bretagne.

Adresse : Monsieur l'Agent Comptable – ENSTA Bretagne – 2, rue François Verny – 29806 BREST CEDEX 9

Indiquer au dos du chèque : nom, prénom, formation choisie.

Pour les élèves candidats à une bourse d'études les chèques seront encaissés ou restitués après la commission.

**Les paiements devront être effectués avant le 31 août 2018 pour valider les inscriptions**

*Les élèves qui étaient boursiers du Crous pour l'année scolaire 2017-2018 peuvent être dispensés du paiement des droits de scolarité sous réserve de fournir un avis d'attribution définitive du Crous (2018-2019). Les élèves boursiers 2017-2018 de l'ENSTA Bretagne sont dispensés de l'avance de paiement. Le statut de boursier sera éventuellement confirmé après la commission et les élèves non boursiers devront faire les règlements correspondants dans les 15 jours après la commission pour valider leur inscription. L'avis d'attribution du Crous doit être transmis à Mme CABON et M. GOGÉ.*

*Si vous décidez de ne pas intégrer l'ENSTA Bretagne à la rentrée ou si vos dossiers d'inscription ne sont pas validés, vous recevrez le remboursement des sommes versées.*

**Attention, l'école est fermée du 19 juillet après 17h00 jusqu'au 15 août inclus.**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER**

**LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE**

> **Madame CABON** Téléphone : 02 98 34 87 85 - Mail : marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr

> **Madame MADEC** Téléphone : 02 98 34 88 32 - Mail : agnes.madec@ensta-bretagne.fr

**L'ASSISTANTE SOCIALE**

> **Madame LE DEUN**

au 02 98 34 87 34 le jeudi matin (possibilité de laisser un message sur répondeur)

au 02 98 22 13 76 le lundi après-midi, les matins le mardi et vendredi

au 02 98 14 85 01 le lundi matin, et les après-midi du mardi, jeudi et vendredi.

Mail : anne-laure.le\_deun@ensta-bretagne.fr ou anne-laure.le\_deun@intradef.gouv.fr

**LA RESIDENCE DES ELEVES**

> **Madame LE GUEN** Téléphone : 02 98 34 88 02 - Mail : odile.le\_guen@ensta-bretagne.fr

**L'AGENCE COMPTABLE**

> **Monsieur GOGÉ** Téléphone : 02 98 34 88 80 - Mail : laurent.goge@ensta-bretagne.fr